



Prime de participation 2008

Par **noëlie**, le **22/05/2009 à 21:51**

Bonjour,

Savez vous s'il est un temps minimum pour débloquer la prime de participation au titre de l'année 2008? J'ai vu qu'il était question de 15 jours à compter de la réception de ladite lettre mais aucune disposition légale ne m'assure de la véracité de cette information.

En effet, ayant reçu la lettre m'annonçant la possibilité de toucher cette prime le 8 ou 9 mai, je n'ai eu que jusqu'au 20 du même mois pour donner ma réponse. Ce temps me semble assez court et je n'ai d'ailleurs pu répondre à temps, étant en vacances hors de ma ville pendant ce temps...

Or, il m'est indispensable de toucher cette prime en raison de frais imprévus auxquels je ne peux faire face à l'aide de mon actif.

Savez vous s'il m'est possible d'obtenir tout de même ma prime et comment?

Vous remerciant par avance, je vous prie de bien vouloir croire en l'expression de mes salutations distinguées.

Bellegarde
Noëlie